



Compte-rendu sommaire Séance du 12 février 2024

MAIRIE

1, Place de la Mairie

45270 Ladon

☎ : 02 38 95 50 22

✉ : mairie.ladon@wanadoo.fr

AF/SC

L'an 2024 et le 12 février à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FÉVRIER Albert, Maire.

Présents : M. FÉVRIER Albert, Maire, M. VAAST Guy, Mme BRISSET Nathalie, M. CHESNOY Christian, Mme BRÉCIÉ LEPLAT Christine, M. CHAUVEAU Jean Michel, Mme LAURENT Nathalie, M. ALLEAU Raphaël, Mme DENAES Stéphanie, Mme BESNARD Sandrine, M. GLAUME Frédéric, M. LETORT Alain, M. CHARBONNIER Gérard, Mme BOUCHOUX Daisy

Absente : Mme MARTINEZ Audrey

Le quorum est obtenu, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

A été nommée secrétaire : Mme BRÉCIÉ LEPLAT Christine

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 11/12/2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Demande de subventions : DETR, Département et l'ADEME - réf : 2024 02 12 001

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Actuellement, la salle du conseil municipal et de mariages se situe au 1er étage de la Mairie et non accessible aux personnes à mobilité réduite.

Vu la configuration du bâtiment et la forme de l'escalier, il est impossible de mettre un ascenseur.

Suite à la construction de la nouvelle école élémentaire, 2 anciennes classes se trouvent donc libérées au rez-de-chaussée.

Il est donc opportun d'aménager ces 2 salles en 1 salle de conseil municipal et de mariages.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 242 712 € T.T.C.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat, du Département et de l'ADEME.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

* adopte le projet "Aménagement d'une salle de conseil municipal et de mariages" pour un montant de 242 712 € T.T.C.

♦ adopte le plan de financement ci-dessous :

| Dépenses (€) | H.T. | T.T.C. | Recettes (€) | |
|---|-----------|-----------|-----------------|-----------|
| Travaux | 168 000 € | 201 600 € | Etat | 70 790 € |
| Maîtrise d'œuvre | 5 700 € | 6 840 € | Région | |
| Honoraires, SPS, Bureau de contrôle, diag amiante, plomb et thermique | 28 560 € | 34 272 € | Département | 70 790 € |
| | | | Autres | 20 226 € |
| | | | AUTOFINANCEMENT | 40 454 € |
| Total | 202 260 € | 242 712 € | Total | 202 260 € |

- ♦ sollicite une subvention de 70 790 € auprès de l'État, correspondant à 35 % du montant du projet
- ♦ sollicite une subvention de 70 790 € auprès du Département, correspondant à 35 % du montant du projet
- ♦ sollicite une subvention de 20 226 € auprès de l'ADEME, correspondant à 10 % du montant du projet
- ♦ charge le Maire le Président de toutes les formalités.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subventions : DETR et Département du Loiret dans le cadre du soutien à l'investissement d'intérêt communal (Volet 3) - réf : 2024 02 12 002

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Actuellement, le nombre de terrains de pétanque qui sont situés Place de l'Eglise n'est pas suffisant et une opportunité d'acquisition de terrains à côté de la salle polyvalente se présente. Ces terrains seraient donc destinés pour l'aménagement des nouveaux terrains de pétanque.

Le coût prévisionnel de l'acquisition des terrains et des travaux s'élève à : 63 886 € T.T.C.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat et du Département

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ♦ adopte le projet "Aménagement des terrains de pétanque" pour un montant de 63 886 € T.T.C.
- ♦ adopte le plan de financement ci-dessous :

| Dépenses (€) | H.T. | T.T.C. | Recettes (€) | |
|---------------------|----------|----------|-----------------|----------|
| Acquisition terrain | 25 570 € | 25 570 € | Etat | 20 125 € |
| Eclairage | 8 000 € | 9 600 € | Région | |
| Aménagement terrain | 23 930 € | 28 716 € | Département | 20 125 € |
| | | | Autres | |
| | | | AUTOFINANCEMENT | 23 636 € |
| Total | 57 500 € | 63 886 € | Total | 63 886 € |

- ♦ sollicite une subvention de 20 125 € auprès de l'État, correspondant à 35 % du montant du projet
- ♦ sollicite une subvention de 20 125 € auprès du Département, correspondant à 35 % du montant du projet
- ♦ charge le Maire le Président de toutes les formalités.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) - Chevillon-sur-Huillard, Saint-Maurice-sur-Fessard, Villemoutiers, Vimory - réf : 2024 02 12 003

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tarif de 0,35 € HT / m3 pour l'achat de l'eau au SMAEP, en cas de nécessité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Vente de terrains à l'euro symbolique - réf : 2024 02 12 004

Monsieur le Maire expose : la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais (3CFG) ayant la compétence économique, la zone d'activité de Ladon étant classée zone communautaire, la 3CFG doit faire l'aménagement sur la totalité.

La commune étant propriétaire des parcelles : ZM 31 d'une surface de 4ha 21a 10ca, ZM 187 d'une surface de 1ha 18a 40ca et ZM 190 d'une surface de 25a 66ca ; Monsieur le Maire propose de céder à l'euro symbolique les parcelles ci-dessus énumérées à la 3CFG. Il précise que la parcelle cadastrée ZM 31 est actuellement louée.

Une remarque de M. LETORT Alain est faite concernant la cession à l'euro symbolique de ces trois terrains : pourquoi ne pas les avoir vendus à un prix plus élevé ?

En réponse, M. FÉVRIER Albert précise que c'est la Communauté de communes qui va prendre en charge tous les travaux d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de céder à la 3CFG les parcelles suivantes à l'euro symbolique et le bail de location en cours :

- ♦ ZM 31 d'une surface de 4ha 21a 10ca,
- ♦ ZM 187 d'une surface de 1ha 18a 40ca,
- ♦ ZM 190 d'une surface de 25a 66ca.

Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes devant intervenir à cet effet, étant précisé que les frais, taxes, droits et honoraires seront à la charge de la 3CFG.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 2)

Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux - réf : 2024 02 12 005

Monsieur Michel RAVOYARD est nommé en qualité de référent déontologue des élus jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026. Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de ses missions.

A la demande du référent déontologue, il peut être mis fin à ses fonctions.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Convention de mise à disposition du service DéclaLoc - réf : 2024 02 12 006

Monsieur le Maire informe que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 est venue encadrer la location de meublés de tourisme et des chambres d'hôtes qui doivent, depuis lors, être déclarés auprès du Maire de la commune où est situé l'hébergement touristique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de signer la convention de mise à disposition du service DéclaLoc avec la 3CFG.

Il autorise Monsieur Guy VAAST, 1er Adjoint, à signer ce document.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) de Mézières-en-Gâtinais, Fréville-du-Gâtinais, Ladon et extensions - désignation des membres de la commune qui siègeront à cette CIAF - réf : 2024 02 12 007

Le conseil municipal est invité à désigner deux propriétaires titulaires et un suppléant, appelés à siéger à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Mézières-en-Gâtinais, Fréville-du-Gâtinais, Ladon et extensions.

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, sont élus :

M. DELAVEAU Dominique, demeurant 24 Place de l'Eglise 45270 Moulon, **membre titulaire**

M. BARNAULT Laurent, demeurant 97 route de Gomoru 45270 Auwilliers-en-Gâtinais, **membre titulaire**

M. THOREAU Franck, demeurant 463 rue de Boisseauville 45270 Ladon, **membre suppléant.**

Monsieur le Maire, ou Monsieur CHESNOY Christian, conseiller municipal désigné par lui, siègera également à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, en application des dispositions de l'article L. 121-4 du Code rural et de la pêche maritime.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle - réf : 2024 02 12 008

Monsieur le Maire expose la mise en œuvre de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération portant création de poste - réf : 2024 02 12 009

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet pour l'entretien des bâtiments communaux et la surveillance des enfants dans la cour de l'école élémentaire à compter du 1er mars 2024.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Conventions de gestion en flux de réservation de logements sociaux - réf : 2024 02 12 010

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les conventions de gestion en flux de réservation de logements sociaux à conclure avec chaque bailleur social et autorise le Maire à signer lesdites conventions avec VALLOIRE HABITAT et LOGEMLOIRET, ainsi qu'avec tout bailleur qui en ferait la demande.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Affaires diverses :

↳ Repas des aînés 70 ans et plus :

Il aura lieu le samedi 6 avril 2024 à midi à la Salle Yves GARRÉ.

Les personnes répertoriées sont celles inscrites de la liste électorale.

Les accompagnateurs éventuels de moins de 70 ans devront s'acquitter du prix du repas pour la somme de 33,50 euros.

↳ Don :

Le conseil municipal est informé que des dons ont été versés à la commune pour un montant de 200 euros concernant la récupération de bois.

↳ Bilan de la garderie périscolaire :

Le conseil municipal prend connaissance du bilan du mois de janvier 2024. Un bon retour de fonctionnement est fait de la part des parents

↳ Fête du 1er mai 2024 :

Une réunion est prochainement prévue pour la préparation de cette manifestation.

Toutes les associations seront sollicitées pour apporter une aide lors de cette journée ainsi que pour la préparation.

↳ Déchets cantine :

Un composteur devrait être mis en place.

Pour information, la commune de Quiers-sur-Bezone de installer un poulailler. Des renseignements vont être pris pour une éventuelle mise en place auprès du SICTOM.

↳ Poubelles :

Les poubelles récemment achetées seront installées dans différents endroits de la commune. Il reste à définir les emplacements.

↳ Marché des producteurs :

Mme BRÉCIE LEPLAT rappelle la date du prochain marché : il se tiendra le dimanche 17 mars 2024 et rappelle aux conseillers leur participation.

↳ Accès chemin au bord de la Bezonde :

M. GLAUME Frédéric demande que la circulation sur le chemin de la Bezonde soit restreinte par mesure de sécurité. Une réflexion est à mener.

↳ Associations communales – demande de subvention

Mme BRISSET Nathalie informe l'assemblée que les dossiers de demande de subvention ont été envoyés à chaque association communale et une réunion de commission va être programmée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
M. Albert FÉVRIER,

